

# Visas Rythmes chauds et sueurs froides

**Françoise Nice**  
(Journaliste  
à la RTBF – radio)

Youssou n'Dour et Daara J, un trio de hip hop sénégalais, Amadou et Mariam, Rokia Traoré, Tiken Jah Fakoly, Femi Kuti, Zedess, Chico Cesar et Ray Lema, Maïka Munan... La sono mondiale s'allume durant l'été pour les traditionnels festivals, de Couleur Café au festival Esperanzah à l'abbaye de Floreffe, sans oublier le Sfinksfestival à Boechout et le Dranouter folk festival. Mais ces quelques heures de plaisir ont leur lot d'angoisses et d'arbitraire.

**Q**uestions : les artistes seront-ils tous au rendez-vous ? Obtiendront-ils leur visa ? Entreront-ils dans l'Espace Schengen ? Repartiront-ils sans chercher à se faire la malle ? Ne trafiquent-ils pas ou ne prêtent-ils pas leur passeport pour faire entrer en Europe des amis voire des clients ? Les artistes étrangers sont-ils tous des tricheurs et des passeurs ? La délivrance des visas aux artistes non ressortissants de l'Europe de Schengen est une question épineuse et sensible <sup>(1)</sup>. Le joueur de ngoni malien Bassékou Kouyaté et les membres de son groupe «Samagera» en ont fait l'amère expérience en mars. L'artiste était l'un des musiciens annoncés pour « Stemmen uit Mali », un programme de la Maison des cultures du monde d'Anvers. L'affiche était attractive, avec des rencontres, des artisans et des artistes, parmi lesquels Boubacar Traoré, et, moins connu du grand public, le joueur de ngoni Bassékou Kouyaté. Le ngoni est un petit instrument de forme ovale, il compte de 4 à 7 cordes et on le compare souvent au luth arabe.

pleuvent : vedette dans son pays, il a été remarqué aux USA par Taj Mahal, il a joué avec Habib Koité. Son premier concert en Belgique remonte à ...1987. Il joue régulièrement avec Toumani Diabaté et Ali Farka Touré. Avec un visa Schengen valable un an, il était encore venu en janvier avec ces deux musiciens donner un concert à Bruxelles. Mais quelques semaines plus tard, avec le même visa et le même passeport, les choses se sont compliquées. Le 4 mars, à l'aéroport de Bruxelles National, la police des frontières l'intercepte. Une fonctionnaire affirme que son passeport contient deux anciens faux cachets imitant grossièrement ceux de Roissy Charles de Gaulle.

Bassékou nie, refuse de signer le PV rédigé en néerlandais. Il refusera aussi d'être refoulé vers Alger, son aéroport de transit. D'urgence, un avocat, Maître Smeets, écrit aux ministres de l'Intérieur et de la culture flamande. La presse se fait l'écho de cette histoire assez choquante. Du 4 au 10 mars, cet artiste qui a joué avec Carlos Santana, Bonnie Raitt, Cheick Tidiane Seck se voit retenu dans la zone « Inad » (pour inadmis) de l'aéroport. Les jours passent, trois dates de concerts seront perdues, la chanteuse Khaïra Arby et son groupe de Tombouctou qui devaient jouer avec lui songent à faire grève. Ils y renoncent, car ils ne veulent pas aggraver les soucis de Dora Mols, la responsable du Wereldculturencentrum. « C'est un peu comme si Philip Catherine était intercepté et retenu à l'aéroport JF Kennedy à New York », explique –t-elle à la RTBF radio.

Vous ne connaissez pas Bassékou Kouyaté ? Il suffit de taper son nom dans un moteur de recherche, et les références

Le 9 mars, la députée Ecolo Marie Nagy interpelle le ministre de l'Intérieur Patrick Dewael. >



**Papa Wemba : le mauvais exemple dont tous les autres doivent souffrir la réputation.**  
Photo : Reporters

➤ Celui ci affirme que les services de police ont constaté que deux cachets de 1994 étaient manifestement des faux et que, qui plus est, l'artiste avait dans ses affaires le passeport d'une femme qu'il prétendait être sa sœur, un vrai passeport mais sans sa propriétaire... A Bamako pendant ce temps-là, Radio trottoir raconte que Bassékou Kouyaté est en prison...

Après sa libération, sur la scène de la Zuiderpershuis, Bassekou Kouyaté raconte sa mésaventure avec beaucoup de retenue. Il aura passé une semaine au Centre Inad de l'aéroport, ce centre où se trouvent les personnes qui n'ont pas reçu l'accès au territoire. Bassékou témoigne : « Je ne suis pas riche, mais ma liberté j'y tiens, je n'ai pas l'habitude d'être privé de liberté. Pendant cette « semaine de sardines et d'omelettes, j'ai vu de tout, des personnes refoulées au hasard, beaucoup de Sénégalais, un Burkinabé, et même un Camerounais. Il voulait se rendre à Paris pour faire le reportage d'un mariage. Mais comme il était sans caméra,... on l'a refoulé en lui disant de retourner s'en acheter une à Douala et puis de revenir... j'ai aussi reçu beaucoup de gestes de soutien aussi, notamment d'un employé de l'Office des étrangers . Il m'a appelé chaque jour pour me soutenir. Mais surtout, j'ai été vraiment soutenu par l'ambassade de mon pays et par notre ministre de la culture et son conseiller ».

Si les choses ont bien tourné pour Bassékou Kouyaté, c'est en effet grâce à l'intervention du ministre malien de la culture, le cinéaste Cheick Oumar Cissoko. Un nouveau passeport a été émis, vierge de tout cachet suspect. Bassekou Kouyaté a donc pu entrer en Belgique et faire sa tournée, amputée de 3 concerts. Pour les artistes aussi, la vie continue... Mais cette saga pleine d'ignorance, de soupçon et de peur est édifiante.

## Qui contrôle qui ?

A l'étranger, les consuls et leur personnel ne doivent pas toujours en référer à l'Office des étrangers. Les consuls dépendent, comme tout le personnel diplomatique, du ministère des Affaires étrangères. L'Office des étrangers, une administration de 2000 personnes, a ses bureaux à Bruxelles. Fax, téléphone et courriels, tout n'est pas public. Le consul n'est pas obligé de motiver son refus. Sur place, les candidats au voyage font de longues files d'attente pour prendre rendez-vous afin de venir déposer leur passeport et leur demande. Par la suite, file encore pour prendre rendez-vous et venir retirer passeport et visa. Que se passe-t-il en cas de refus ? Les candidats au voyage sont démunis face aux employés des

consulats: « C'est leur pays et ils font ce qu'ils veulent ».

« Il est de plus en plus difficile de faire venir des artistes étrangers », constatent tant Dora Mols que Geneviève Bruyndonckx de l'agence et maison de production Contrejour : « Si au moins il y avait une procédure à suivre... mais non, les règles changent tout le temps ». En gros, cela prend deux mois, il faut envoyer les billets d'avion, le planning de la tournée, les contrats d'emplois temporaires si on est l'employeur explique Geneviève Bruyndonckx. « Il faut aussi une assurance hospitalisation et rapatriement et parfois, une prise en charge délivrée par la commune si l'artiste vient seul... tout cela ,c'est du temps, des frais, des envois coûteux de documents par poste express ».

« Si au moins il y avait une réglementation, mais non, on a le sentiment que les règles changent souvent. Là-bas, les employés des consulats se comportent de manière arrogante, exigent des diplômes d'artistes, ou même que l'artiste vienne saluer le consul dès son retour.

## Les conséquences de l'affaire Papa Wemba

Un coupable, tous suspects ? A Zaventem, la police des frontières a évoqué l'affaire Papa Wemba. Et en effet, la condamnation de Papa Wemba par la justice française en novembre 2004 a amplifié la méfiance générale. Sa filière d'émigration de faux artistes avait son prix : entre 2 000 et 3 500 euros par personne <sup>(2)</sup>. Papa Wemba a aussi été inculpé en Belgique pour des faits similaires <sup>(3)</sup>. La mega star affirme qu'il était « tout en haut » et qu'à ce niveau, il ne pouvait pas juger de ce qui avait été fait « en bas » en son nom.

Pour une faute établie par la justice française, faut-il pour autant dérapier, soupçonner tous les artistes et multiplier les obstacles à leur circulation ? En 13 années de carrière, avec des centaines d'artistes invités à venir se produire à la Zuiderpershuis, Dora Mols n'a connu des difficultés qu'à deux reprises, la première fois avec un groupe de musiciens traditionnels camerounais. Comme ils étaient musiciens semi professionnels, et qu'il n'y avait pas inscrit « artistes » mais « électricien » sur l'un des passeports, ce fut le refus. Du côté de Contrejour, en 11 ans d'expérience, les refus ont été rarissimes. Artistes ou opérateurs culturels, tous en attestent, il est de plus en plus difficile d'obtenir un visa Schengen. La notoriété de l'artiste n'est pas une protection. Le musicien congolais Zao a essuyé un refus, et ceux qui en France ➤

(1) voir le site [www.zonefranche.org](http://www.zonefranche.org), qui a ouvert un Livre blanc électronique pour rassembler des témoignages à ce sujet.  
(2) voir afrik-com, article de Habibou Bangré, 16 novembre 2004.  
(3) Le chanteur de RDC a été condamné à 30 mois de prison, dont 4 fermes pour association de malfaiteurs, faux et usage de faux. Entre 2000 et 2003, l'artiste congolais et 8 autres condamnés, dont son épouse, auraient fait venir jusqu'à 300 personnes qui n'étaient pas toutes des artistes. Ces personnes étaient embauchées pour ses concerts ou des enregistrements par des sociétés fictives établies en France.

- voulaient travailler avec lui ont dû envoyer des techniciens à Brazzaville pour enregistrer sa voix.

Exiger des diplômes d'artiste délivrés par les ministères de la culture du pays d'origine n'est pas plus une garantie. Elle risque aussi de barrer la route à pas mal d'artistes, qui, faute d'écoles, de conservatoires, sont souvent autodidactes. Il n'y a pas seulement le trafic de passeports vrais ou faux. L'autre crainte, c'est que les artistes profitent de leur séjour pour disparaître quelque part en Europe. Dora Mols se veut très exigeante lors du travail de pré production, de choix des artistes. De même Michel de Bock pour Contrejour, « nous passons une sorte de contrat moral avec l'artiste. Nous ne voulons pas faire des coups, mais favoriser des carrières d'artistes. C'est déjà tellement difficile de faire venir les artistes, alors si je dois me battre pour des causes douteuses, j'arrête ce métier tout de suite ».

## L'Europe forteresse, la spirale de la fraude et de la méfiance

A Dakar, au Festart, le festival international de théâtre organisé par Macodou Mbengue et son équipe de bénévoles, le comédien congolais Guy Stan Matingou vient de jouer une adaptation de « La Contrebasse » de Patrick Süskind. Lui aussi a essuyé un refus de visa. « C'était en 2003 », raconte cet héritier et admirateur du grand dramaturge Sony Labou Tansi. « Avec onze autres comédiens, nous avons créé au Tchad *Le Sextirpateur*. La pièce devait partir en tournée en France. Je suis le seul qui n'a pas reçu son visa. Alors il a fallu tout annuler, et perdre beaucoup d'argent, les billets d'avion et la location des salles qui avaient été réservées. »

« A quoi servent les attachés culturels des ambassades s'ils ne s'informent pas sur la vie artistique dans nos pays, s'ils ne savent pas qui est un artiste connu et qui ne l'est pas ? Y a-t-il encore une coopération culturelle si les artistes ne peuvent plus voyager ? Par nature, l'artiste est celui qui voyage, qui rencontre, qui échange. Un artiste immobilisé, ce n'est plus un artiste. »

A la délégation Wallonie Bruxelles, le délégué et ancien ministre Pierre Hazette soutient le travail de l'ambassade de Belgique. « C'est au niveau européen qu'il faut interpellier. La circulation des artistes et des étudiants boursiers est vraiment compliquée. Quand il s'agit de personnes que nous connaissons ou qui viennent dans le cadre d'un projet soutenu par le CGRI, ou l'APEFE, nous appuyons leurs démarches auprès des autorités consulaires belges ». Et l'un des conseillers de la délégation, Abbas Diao, glisse dans un

sourire : « Et si on délocalisait les festivals en Afrique ? Mais, ce ne serait pas une bonne affaire pour le public belge... »

La méfiance dans l'octroi des visas s'accompagne d'une autre tendance, celle des réductions des moyens afférés à la coopération, et en particulier à l'éducation et à la culture. Pour la France, les Alliances françaises ont vu leurs moyens réduits. Il en va de même pour les Centres culturels français, qui sont pourtant souvent les seules structures stables et bien dotées pour révéler ou accueillir des artistes en tournée. Le manque de salles et d'opérateurs culturels explique aussi la nécessité pour les artistes du tiers monde de venir se produire en Europe. Les opérateurs culturels y sont nettement plus nombreux.

« Plus l'Europe fermera ses frontières, plus il y aura de la fraude » estime Geneviève Bruydonckx. « Tant qu'il y aura ces inégalités, tant qu'il y aura cette perception de l'Europe Eldorado, il y aura toujours des gens prêts à tout pour venir ici » ajoute Dora Mols.

« Mais restons sérieux » ponctue Michel De Bock, les faux artistes, c'est une infime minorité, c'est un petit problème comparé au drame de ces milliers de personnes qui tentent de gagner l'Europe par la mer ». Pour les visas, aucune solution ne s'impose d'évidence, si ce n'est, au minimum, le recours à du personnel formé et informé de la vie culturelle. La policière de Zaventem qui a accusé Bassekou Kouyaté d'avoir des faux cachets s'est elle demandé quel intérêt pouvait avoir cet artiste de notoriété internationale à bricoler des faux cachets ? Y a-t-il eu enquête ou est-elle éteinte avec la confection d'un tout nouveau passeport ? Comment dissiper l'opprobre ? Comment identifier un abus de pouvoir ? L'étranger de passage ne se hasarderait pas à déposer plainte au Comité P. Du consulat à la police des frontières, il y a des zones d'arbitraire potentiel qui exigeraient davantage de vigilance démocratique...

Monde paradoxal : à l'Unesco, une majorité de pays sont parvenus à s'entendre pour préserver la spécificité des productions culturelles contre les effets bulldozer du marché. Et en même temps, on empêche la circulation des créateurs de cette diversité culturelle tant vantée. Alors que les pays membres de l'Union européenne envisagent de revoir leurs politiques d'immigration en augmentant les refoulements, en freinant les arrivées et instaurant des quotas en fonction de leurs propres besoins. Peut-être devrait-on décréter « l'état de nécessité culturelle » et ouvrir les frontières ? Sans naïveté, mais sans crainte ni mépris. ■